

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !



79^e ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Genève, du 18 au 23 mai 2017

DECLARATION sur les sous-points intitulés :

12.1 prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

12.2 Santé mentale

PILIER : Garantir la santé

POINT 12 : Le point sur les questions examinés par le conseil exécutif

Genève, le 18 mai 2026

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration faite par l’Ethiopie au nom du Groupe africain. Ma délégation salue la tenue de ce débat, dont la pertinence met en exergue la nécessité d’agir concrètement pour endiguer les maladies non transmissibles et améliorer la santé mentale.

Conscient de l’ampleur des MNT et de leur diversité, mon pays a élaboré :

- un plan stratégique intégré de lutte contre les MNT 2024-2028 afin d’assurer une réponse cohérente et multisectorielle,
- un plan stratégique santé mentale 2022-2026 et la mise en place d’un groupe de travail en santé mentale et soutien psychosocial.

La mise à l’échelle du pays de la stratégie **WHOPEN**, visant la décentralisation de la prise en charge des MNT au niveau des formations sanitaires périphériques et la mise en œuvre à titre pilote dans deux hôpitaux de district de la stratégie **PEN Plus**.

Ma délégation se réjouit également des dotations en équipements, en algorithmes pour le diagnostic et le traitement du diabète et de l’hypertension artérielle dans le cadre de la mise en œuvre du WHOPEN.

Pour terminer, ma délégation prend note du rapport et exhorte l’OMS à renforcer davantage son appui au Burkina Faso dans la lutte contre les MNT et l’amélioration de la santé mentale au regard de la complexité de sa situation sécuritaire et sanitaire

Je vous remercie.